

## **Rapport de commission – Préavis no 2/2025 : transformation du Battoir en salle villageoise et locaux communaux**

Chers membres du Conseil et chers membres de la Municipalité,

La commission formée de Jessica Sordet, Christine Reymond, John Haldemann, Luc Neuschwander et François Devenoge s'est réunie à plusieurs reprises afin de rendre préalablement un rapport consultatif en 2023 sur l'avenir global des bâtiments communaux et pour étudier présentement le préavis no 2/2025 sur la transformation du battoir en salle villageoise et locaux communaux. Nous avons également été conviés à la présentation des plans faite par l'architecte, M. Chanel, mais nous n'avons pas vu de maquette.

Nous avons séparé notre rapport en deux volets, soit la partie financière et le projet en-lui-même.

### **Concernant la partie financière :**

Nous parlons depuis longtemps d'une réhabilitation du battoir. Nous remercions la Municipalité de relancer ce projet car il devient urgent pour plusieurs raisons.

La maison de commune est un bâtiment vétuste et ses charges deviennent de plus en plus élevées. De plus, la mise aux normes de l'accessibilité au bureau communal pour les personnes à mobilité réduite nécessiterait un investissement de CHF 20'000 à 25'000.- selon la municipalité.

Il y a également une volonté de la Municipalité d'offrir un bâtiment fonctionnel et moderne à l'usage de la population. Nous devons profiter de cet engouement et de notre autonomie pour réaliser un projet qui contribue à la vie du village. De plus, il est important d'investir dans le patrimoine communal.

Nous souhaitons ajouter quelques détails au financement soumis dans le préavis. Nous pouvons constater sur les comptes, que la commune possède env 1.6 million de fonds propres. Il nous semble raisonnable d'en utiliser une partie, soit frs 700'000.- pour ce projet. Nous constatons aussi que les comptes sont tenus avec rigueur. Si les précédentes années n'ont été que légèrement bénéficiaires (env frs 20'000.-), c'est parce que la Municipalité verse annuellement un montant variant de frs 70'000.- à frs 130'000.- (entre 2020 et 2023) sur un fond de réserve. Les revenus de la Sotrag vont diminuer dès 2026 pour se terminer totalement en 2030. Cependant, les frais d'énergie et d'entretien de la STEP vont disparaître avec le raccordement à la Sarraz. Selon les prévisions de la Municipalité, le projet ne devrait pas induire d'augmentation du point d'impôt. On peut également souligner que les taux d'intérêts bancaires sont actuellement bas.

Le devis général présenté par la Municipalité semble cohérent et prévoit un montant de frs 190'000.- pour les imprévus et divers. On note toutefois qu'il n'y a pas eu d'expertise sur la structure et les fondations du bâtiment.

La commission soutient le financement de la rénovation du battoir.

### **Concernant le projet :**

L'architecte a élaboré son projet en s'appuyant sur le bâtiment existant afin de relever son potentiel. Il a souhaité sauvegarder l'histoire du battoir et mettre en avant son aspect architectural en plaçant la grande salle à l'étage. La commission a eu une autre réflexion en se questionnant sur les usages actuels du battoir et de la salle communale ainsi que sur leurs utilisateurs. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous profitons beaucoup de l'extérieur du bâtiment (grillades et broches durant les matches de foot, raisinée, table de fumeurs à l'extérieur). Ainsi nous pensons qu'il serait plus adéquat d'avoir la grande salle au rez-de-chaussée avec un accès direct sur l'extérieur. Cette configuration aurait les avantages suivants :

- Accès facilité pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite
- Accès direct pour la logistique (sonorisation, traiteurs, boissons, infrastructures)
- Convivialité
- Surveillance des enfants à l'extérieur
- Entretien facilité (pas de nettoyage d'escalier et d'ascenseur)
- Extension possible sur l'extérieur

L'étage pourrait sans problème accueillir les locaux communaux et des sociétés locales.

Il y a donc deux visions différentes à la réalisation de ce projet. Nous aimerions que le conseil, qui représente la population du village donc les utilisateurs de la salle, puisse se prononcer sur les deux variantes. La commission estime que pour se positionner correctement sur un projet aussi important pour la vie de notre commune, il est nécessaire d'avoir des plans avec une salle au rez-de-chaussée et des locaux communaux à l'étage.

#### **Conclusion :**

Il n'est malheureusement pas possible d'accepter le financement et de refuser le projet, c'est pourquoi, la commission recommande de refuser l'entier du préavis tel que présenté.

En cas de refus du préavis, la commission déposera un postulat demandant à la municipalité de présenter un projet avec une salle au rez-de-chaussée afin de permettre au conseil de choisir entre les deux visions.

Rapport établi le 26 mai 2025

François Devenoge - John Haldemann - Luc Neuschwander - Christine Reymond - Jessica Sordet

